

## Y-a-t'il un loup dans les tuyaux ?

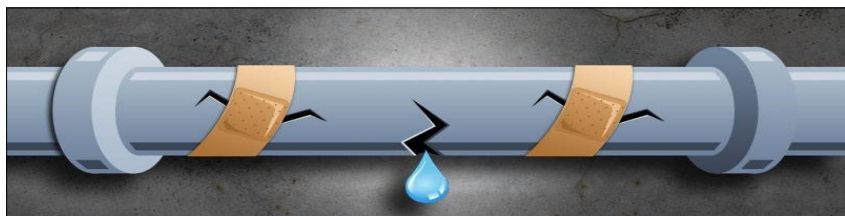
Le Service de l'eau est tenu d'assurer le bon fonctionnement du service, de fournir une pression compatible avec les installations privatives et de ne délivrer que des pressions de faible amplitude. (Articles 1.1 et 1.4). Ces articles vont dans le bon sens mais restent vagues.

La facture semestrielle que reçoivent les usagers n'indique qu'une pression moyenne de 3 à 4 bars, alors que certaines rues enregistrent des pressions à 6 bars et plus, sans aucune prise en compte des coups de boutoir, potentiellement dommageables.

des fuites, terrassement, plomberie ...), comme il a été récemment constaté rue de l'île d'Ouessant, pour 1000 euros !

Le compteur est propriété de la commune. Actuellement, grâce à notre action, la partie privée ne commence qu'après le joint qui suit le compteur. QBO, dans un souci louable, a fait réaliser une expertise par le cabinet Socotec au Braden.

Des relevés de pressions ont été réalisés pendant une semaine chez des habitants du quartier, volontaires, mais la mission allouée était trop limitée pour tirer des conclu-



Enfin, l'utilisateur n'est pas correctement informé, car l'information qui accompagne la facture semestrielle reste l'apanage exclusif des délégataires privés et des collectivités, en dépit de demandes réitérées des associations siégeant à la CCSPL..

La communauté d'agglomération et ses délégataires (Véolia et SAUR), chargées de la gestion de l'eau, doivent respecter les articles 1.1 et 1.4 du règlement. Malheureusement, l'article 6.1, qui a été modifié par QBO, a été considéré comme abusif par le rapporteur public du Tribunal Administratif de Rennes, et doit donc être modifié.

C'est bien là que se cache le loup, car la collectivité s'est bien gardée de mentionner une pression maximale à ne pas dépasser. En cas de litige, l'utilisateur serait donc débouté et c'est lui qui devrait payer l'addition. Or le montant des travaux nécessaires peut atteindre des sommes importantes (recherche

sions valables.

Certes, deux stabilisateurs diminuent la pression dans un certain périmètre mais ils ne couvrent pas la totalité du quartier. Les réducteurs de pression individuels ne sont pas obligatoires mais la plupart des habitants, fortement sollicités, en ont acheté un alors que le service de l'eau devrait réglementairement délivrer une pression compatible avec leurs installations.

Pourquoi d'ailleurs ne pas installer ces réducteurs en domaine public ? Aucune contrainte technique ne s'y oppose.

Si nous admettons qu'il serait trop onéreux de le faire dans sa totalité, au moins que cela se fasse systématiquement par rue ou par secteur à chaque rupture de canalisation du réseau.

YLB

**E**n pleine discussion sur la réforme des retraites de 2023, une enquête du Parquet national financier révèle les soupçons de délit de favoritisme à l'encontre d'Olivier Dussopt, ministre du Travail. Par « amitié », un dirigeant local de la Saur lui avait offert en 2017, en tant que maire d'Annonay, deux lithographies de Gérard Garouste, peintre contemporain.

Notre ministre du travail avait « oublié » de les déclarer à l'Assemblée nationale lors de son entrée au gouvernement car il « ignorait [que] leur valeur » dépassait les 150 euros... Mais comme nous ne sommes qu'entre amis, il n'y a pas de coïncidence avec le partenariat de la commune d'Annonay et la Saur pour l'installation d'une micro-turbine annoncé quelques jours après la réception de ces œuvres d'art, et aucune coïncidence non plus entre les multiples échanges entre la Saur et Olivier Dussopt et l'attribution d'un mar-

**Olivier Dussopt,  
ministre du travail  
et amateur d'art,  
turbinait pour  
la SAUR !**

ché public à Annonay en 2009 pour la Saur. Les multinationales de l'eau travaillent tellement bien qu'elles n'ont pas besoin de corrompre notre classe politique.

Et à Quimper ? Nous ne sommes pas à l'abri de tels « arrangements », il suffit de se rappeler qu'en 2018, une enquête avait été ouverte face à une attribution douteuse du marché de l'eau pour Véolia.

C'est pourquoi la solution la plus simple pour éviter toute corruption ou « favoritisme » est que l'eau soit gérée localement par une régie. La réticence des élus quimpérois à passer à un mode de gestion en régie pose donc question...

SG

## Sortie de route à Pluguffan



Vendredi 2 février, les usagers de Pluguffan ont été privés d'eau, pendant près de sept heures, à la suite de la rupture d'un gros tuyau d'adduction à proximité de la place de l'église.

Libérant des dizaines de mètres-cube d'eau par heure dans le sous-sol, des personnes auraient appelé le concessionnaire pour dire « que de l'eau sortait de la route ».

Selon l'article du *Télégramme* : « rapidement intervenus, les ouvriers ont creusé plusieurs mètres de la chaussée grâce à une tractopelle. Certaines canalisations sont en amiante, d'où la difficulté d'intervention qu'il a fallu réaliser dans des règles strictes de sécurité, en combinaisons intégrales avec respirateur ».

Ce nouvel accident, qui s'ajoute aux nombreux autres survenus ces deux dernières années sur la communauté d'agglomération, sont significatifs de la négligence de la collectivité en matière d'entretien et de rénovation des réseaux d'eau, que nous dénonçons depuis des années à la CCSPL.

DF

## Réunion publique avec Marc Laimé



Le 13 octobre, Marc Laimé, écrivain-journaliste et spécialiste de l'eau et de l'assainissement auprès des collectivités locales, a participé à une réunion organisée par notre collectif à partir de cette question : « Quels sont les enjeux d'une gestion pu-

blique de l'eau à QBO ? ». Les débats ont essentiellement porté sur le choix du mode de gestion de l'eau : gestion directe par la collectivité ou délégation du service public au privé ? Nous avons regretté l'absence des élus de Quimper.

Bulletin édité par le collectif  
d'associations pour le retour  
à la gestion publique de l'eau à  
Quimper Bretagne Occidentale :  
Eau Secours 29 ; CAREPA ;  
Eau et Rivières de Bretagne

Pour nous contacter

Tél. :  
07 68 55 25 52  
Mail :  
gestion-eau-quimper-qbo@mailo.com  
Notre blog :  
gestion-eau-quimper-qbo.blog4ever.com